

19.12.2012 - 16:11 Uhr

## **Gothard : Un second tube est inutile, coûteux, contrevient à la Constitution et met en danger la politique de transfert**

*Altdorf (ots) -*

L'Initiative des Alpes s'oppose vigoureusement au deuxième tube proposé par le Conseil fédéral pour assainir le tunnel routier du Gothard. Des variantes plus judicieuses existent, qui de surcroît coûtent 2,8 à 3,4 milliards de francs de moins, tout en respectant la Constitution fédérale. Une votation correcte implique de modifier cette dernière.

Toutes les études commanditées par la Confédération montrent qu'un assainissement du tunnel routier du Gothard peut se faire SANS deuxième tube - et ce à moindres frais. La liaison par route avec le Tessin ne serait pas interrompue, même avec un ferroutage des voitures et camions.

La construction d'un deuxième tube coûterait de 2,8 à 3,4 milliards de francs de plus qu'un assainissement avec un ferroutage. L'argent investi pour un débit journalier moyen de seulement 17'000 véhicules fera défaut ailleurs - pour des problèmes de trafic autrement plus urgents. L'article 2 de la loi sur les infrastructures précise que les programmes d'agglomération seront financés grâce à une partie des recettes sur les huiles minérales définie tous les ans par l'assemblée fédérale. Si le Gothard reçoit plus d'argent du fonds des huiles minérales, les programmes d'agglomération en pâtiront. Le Gothard et les projets d'agglomération se retrouvent donc en situation de concurrence directe.

Une simple modification de la loi sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) ne légitime pas un second tube. Le peuple a accepté en 1994 l'interdiction d'étendre le réseau d'autoroutes alpines et a confirmé cette position en 2004. La modification proposée de la LTRA ne vise rien moins qu'à contourner la Constitution. Fabio Pedrina, le président de l'Initiative des Alpes, s'insurge : « La conformité constitutionnelle d'un second tube se mesure à la capacité routière effectivement créée et non à la volonté politique du Conseil fédéral de n'utiliser les deux tubes que dans une direction. » Une loi peut être modifiée en tout temps, et ce danger guette, surtout après la construction du second tube. Une votation correcte et transparente revient donc à proposer une modification de la Constitution.

Personne n'est dupe de l'affirmation hypocrite que seuls deux des quatre voies d'un tunnel à deux tubes seraient utilisées. Un second tube agirait au contraire comme un aimant attirant les camions de toute l'Europe et saboterait le transfert du trafic de marchandises de la route au rail. Le Conseil fédéral serait en effet bien emprunté pour justifier le maintien d'un système de dosage dans un tunnel à deux tubes.

Contact:

Fabio Pedrina, président de l'Initiative des Alpes, 079 249 29 42  
Alf Arnold, directeur de l'Initiative des Alpes, 041 870 97 85/079  
711 57 13

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002430/100730380> abgerufen werden.